



Gétigné



DOSSIER D'INSCRIPTION

Accueil périscolaire

Accueil de loisirs

Restauration scolaire

2022-2023

A retourner en mairie ou à l'accueil périscolaire
au plus tard ***le samedi 25 juin 2022.***

PORTAIL FAMILLE



C'est à vous de réserver impérativement via le portail famille les présences de vos enfants dans les différents services pour la rentrée prochaine.

Ces réservations peuvent être effectuées sur une période de 4 mois maximum ou à l'année pour la restauration scolaire et minimum 2 jours avant.

L'accès au portail (logo ci-dessus) se fait à partir du site internet de la ville de Gétigné.
www.getigne.fr

Le guide d'utilisation du portail est à votre disposition en ligne.

Vous devez vous munir de votre identifiant qui vous a été transmis par le service lors de votre première inscription.

Si vous n'avez pas à ce jour votre identifiant et mot de passe pour y accéder, merci de bien vouloir l'indiquer dans ce dossier et ils vous seront transmis par mail ultérieurement.

Ce portail vous permet également de consulter le solde de vos factures et de les régler en ligne.

Les règlements intérieurs et tarifs pour la rentrée de septembre 2022 sont en ligne sur le site internet de la ville de Gétigné.

Pour toutes questions relatives à l'inscription, merci de joindre Elodie à l'accueil périscolaire.

Téléphone : 02.40.54.24.45

Mail : accueilperiscolaire@getigne.fr

Mairie de Gétigné

Rue du pont Jean Vay

44190 Gétigné

02 40 36 07 07

mairie@getigne.fr

www.getigne.fr

RÉSERVATIONS / ANNULATIONS / MODIFICATIONS

Un email de confirmation valide les mouvements que vous avez réalisés sur le portail.
En cas d'absence imprévue (maladie...), merci d'en informer dès que possible chaque service concerné :

- Le service enfance pour l'accueil périscolaire et/ou le restaurant scolaire
- Les écoles
- L'accueil de loisirs.

Attention, il ne revient en aucun cas aux écoles de transmettre les absences sauf dans le cas d'une sortie scolaire ou d'un enseignant absent.

Restaurant scolaire

Les réservations/annulations sont possibles dans la limite des 2 jours qui précèdent la présence de votre enfant dans le service. Si toutefois vous avez omis de réserver le tarif maximum sera appliqué.

Accueil périscolaire

Les réservations/annulations sont possibles dans la limite des 2 jours qui précèdent la présence de votre enfant dans le service. En deçà des 2 jours, merci d'appeler directement le service. 02.40.54.24.45

Accueil de loisirs

La réservation des mercredis se fait au plus tard le lundi soir et c'est une date butoir pour les réservations des vacances scolaires. Vous pouvez contacter directement le service en cas de réservation hors délai.

Le service enfance et l'accueil de loisirs vous demandent de lire et de signer électroniquement les règlements intérieurs avant chaque début d'année scolaire, via le portail famille.

Rappel des documents à fournir :

- Le dossier dûment complété
 - Une copie des vaccinations obligatoires
 - Une attestation de votre quotient familial
 - Un R.I.B en cas de prélèvement
- + PAI si allergie**

FICHE D'INSCRIPTION 2022 - 2023 (par enfant)

Renseignements concernant l'enfant :

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : féminin masculin

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal et ville : _____

Etablissement fréquenté : École privée École publique Classe à la rentrée : _____

Renseignements concernant la famille :

Situation familiale :

Marié(e) / Pacsé(e) / concubinage Séparé(e) / Divorcé(e) Célibataire / Veuf (ve)

Parent :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal et ville : _____

Tél : _____ Tél portable : _____

Tél pro : _____ Mail : _____

Parent :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal et ville : _____

Tél : _____ Tél portable : _____

Tél pro : _____ Mail : _____

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (par famille)

Quotient familial :

Fournir obligatoirement le justificatif 2022 de votre quotient familial

Régime général (CAF) et allocataire M.S.A

Non allocataire Autre régime _____

J'autorise les services à actualiser notre quotient familial sur le site internet CAF PRO (réservé aux professionnels) grâce à notre n° allocataire suivant :

Oui Non (dans ce cas je m'engage à fournir au plus tard en février 2023 l'attestation réactualisée)

A défaut de justificatif, le tarif maximum sera appliqué (accueil périscolaire, de loisirs et restauration scolaire).

Mode de règlement

Accueil périscolaire / restauration scolaire

Prélèvement automatique autour du 15 du mois suivant. **Joindre un RIB si celui-ci n'a pas déjà été transmis**

Autres : espèces, chèque bancaire, paiement en ligne, CESU (*seuls les ¼ d'heures d'accueil périscolaire peuvent être réglés par CESU*)

Accueil de loisirs

Virement bancaire

Autres : espèces, chèque bancaire, CESU, chèques vacances

Factures

Réception des factures mensuelles par courriel (à privilégier) :

Préciser l'adresse mail : _____

Envoi postal

Identifiant et mot de passe pour accéder au portail famille

Si vous n'êtes pas en possession de votre identifiant, cocher la case pour une retransmission de celui-ci

Adhésion Familles Rurales (uniquement pour l'accueil de loisirs)

Il est nécessaire pour la création de votre carte d'adhésion à l'association Familles Rurales de renseigner vos dates de naissance.

Madame : _____

Monsieur : _____

AUTORISATION PARENTALE (par enfant)

EN CAS D'URGENCE :

Prévenir (si parents non joignables) : _____

Numéros de téléphone : _____

Nom et commune du médecin traitant : _____

Numéro de téléphone du médecin : _____

Observations : _____

J'autorise les interventions médicales et chirurgicales en cas d'urgence.

D'autre part, je m'engage à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.

J'autorise la commune ou l'association Familles Rurales à reproduire librement et gratuitement des photographies de mon enfant en activité dans différentes publications y compris internet.

J'autorise mon enfant à partir seul aux horaires que j'aurais indiqués au préalable. En cas de départ seul occasionnel, merci de fournir un écrit.

Mon enfant est autorisé à quitter les services de la maison de l'enfance (accueil périscolaire et accueil de loisirs) avec Mme ou M. _____

Pour l'accueil de loisirs uniquement :

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités organisées dans le cadre de l'accueil de loisirs.

J'autorise mon enfant à voyager par un moyen de transport collectif.

**Je soussigné(e) _____ atteste
avoir pris connaissance de l'ensemble des règlements intérieurs notamment concernant la
tarification, les modalités de réservation et d'annulation.**

Fait à _____, le _____

Signature :

FICHE SANITAIRE 2022 – 2023 (par enfant)

Enfant

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : féminin masculin

VACCINATIONS : Fournir une copie du carnet de santé ou des certificats de vaccinations de l'enfant.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole oui non Varicelle oui non

Angine oui non Rhumatisme articulaire aigu oui non

Scarlatine oui non Otite oui non

Coqueluche oui non Rougeole oui non

ALLERGIES

Asthme oui non Médicamenteuses oui non

Alimentaires oui non

Si votre enfant a une **allergie alimentaire**, la prise en charge ne sera effective en restauration scolaire qu'à compter de la signature par le maire du P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé).

Le P.A.I. est impératif pour accueillir votre enfant et il est à réactualiser chaque année scolaire par le biais de l'école.

Se rapprocher de la direction de l'école et du responsable du pôle enfance dès que possible.

Existe-t-il un P.A.I. ? oui non

(si oui se rapprocher impérativement du Pôle enfance avant la rentrée)

Autres : _____

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler)

Si votre enfant possède un **régime alimentaire particulier** (sans porc par exemple), merci de le préciser ici :

Indiquez les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre.

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc...

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de pôle enfance à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.